

201000501352



Paris, le

- 7 DEC. 2010

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 novembre 2010, vous avez appelé l'attention de mon prédécesseur sur les propos tenus par M. Jean-Dominique Le Milon, vice-procureur près le tribunal de grande instance de Bobigny, lors de l'audience correctionnelle du 4 novembre dernier à laquelle ont comparu plusieurs policiers du commissariat d'Aulnay-sous-Bois pour des faits de dénonciation mensongère, faux en écritures publiques et violences volontaires.

Si les propos du représentant du ministère public, lors de cette audience, ont immédiatement amené sa hiérarchie à lui demander de s'expliquer, il est également apparu nécessaire de mener des investigations quant au déroulement de l'audience afin de déterminer exactement les propos tenus par les différents protagonistes.

Ainsi, l'Inspection générale des services judiciaires a été saisie de la mission de procéder à toutes investigations relatives au comportement de M. Le Milon lors de cette audience, afin de me mettre en mesure de déterminer s'il est susceptible de caractériser des manquements aux devoirs de sa charge et de constituer une faute disciplinaire.

Je donnerai les suites appropriées au rapport que me remettra l'Inspection générale des services judiciaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



Michel MERCIER

Monsieur Olivier Boisteaux,
Président du syndicat indépendant des commissaires de police
156, avenue du Général Leclerc
95230 Soisy-sous-Montmorency